



# Saint-Julien vous parle

## Zone rouge

Le maire et les conseillers, tout comme vous, ont bien hâte que la région passe en zone orange (ou mieux) et que des assouplissements soient annoncés quant aux mesures sanitaires.

En attendant, les activités extérieures à plusieurs sont maintenant permises : par exemple 4 personnes de 4 bulles différentes peuvent aller faire de la raquette dans le nouveau petit sentier derrière le bureau municipal.

En attendant de bénéficier d'autres assouplissements, gardez courage et prenez soin de vous !



**CORONAVIRUS**  
(COVID-19)

**2 fév.**

NOUVELLES RÈGLES  
ET DIRECTIVES EN VIGUEUR (1 DE 2)

En vigueur dès le 8 février pour toutes les régions en zone rouge

### Mesures maintenues :

- Couvre-feu entre 20 h et 5 h
- Interdiction de rassemblements dans les domiciles et sur les terrains privés
- Télétravail obligatoire



Le respect  
des mesures sanitaires  
demeure essentiel

### Assouplissements :

- Réouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques
- Réouverture des musées et des bibliothèques
- Reprise des activités extérieures rassemblant un maximum de 4 personnes (incluant les cours)  
La règle des 2 mètres doit être respectée en tout temps



Plus de détails d'ici le 8 février sur :

[Quebec.ca/covid-19](https://Quebec.ca/covid-19)

Votre  
gouvernement

Québec

## DANS CE NUMÉRO

Zone rouge .....	1
Info-conseil .....	2
Comptes de taxe .....	2
Impôts (gratuit) .....	3
Subventions enfants .....	4
Horaire du bureau .....	4
Coordonnées .....	4

*Vivre au sommet des Appalaches*



## INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 1er février dernier. Elle s'est tenue à huis clos, en vidéoconférence, dans le respect des exigences gouvernementales.

Lors de cette séance, il fut principalement question des sujets suivants :

### **Adoption d'un plan de développement**

Le conseil municipal s'est doté d'un plan de développement pour la municipalité de Saint-Julien.

Sous une forme préliminaire il a officiellement été adopté pour être bonifié en vue du prochain mandat 2021-2025.

### **Dépôt de 4 projets au Fonds régions et ruralité**

En lien direct avec le plan de développement, 4 projets ont été élaborés et soumis au Fonds régions et ruralité pour être financés.

Nous vous en parlerons davantage lorsqu'ils seront approuvés.

### **Minimaisons**

La municipalité de Saint-Julien veut permettre et encadrer les minimaisons sur son territoire. Elle a confié le mandat à la MRC des Appalaches de préparer la documentation nécessaire en vue de l'adoption des règlements municipaux nécessaires.

Un projet de règlement devrait être présenté prochainement.

### **Postes de voirie sur appel**

Trois personnes de Saint-Julien ont été embauchées pour combler ce poste d'occasionnels en voirie.

Il s'agit de Steeve Marcoux, Sébastien Lemay et Sébastien Couturier.

### **Achat d'un iPad**

Un iPad a été acheté pour les besoins du poste de maire. Notamment pour le conseil des maires qui est un conseil sans papiers.

### **Règlement sur le colportage**

Le règlement applicable par la Sureté du Québec a été adopté dans sa version la plus à jour.

### **CPTAQ**

Le conseil appui la demande de la Société Murielle et Herménégilde Garneau S.E.N.C. auprès de la CPTAQ.

### **Cour municipale**

Le conseil a nommé maître Anne-Marie Lessard pour représenter la municipalité auprès de la cour municipale, lorsque cela s'avérera nécessaire.

### **Prochain Conseil :**

Lundi 1er mars 2021, 20h00.

Encore à huis clos, dans le respect des recommandations gouvernementales.

## COMPTES DE TAXES

Les comptes de taxes ont été envoyés. Si pour quelque raison vous ne l'avez pas reçu (par exemple un oubli de changement d'adresse) n'hésitez pas à contacter le directeur général.

Vous remarquerez que sur le compte de taxe se trouve aussi l'information sur la possible révision de votre évaluation par la MRC. Comme nous commençons un nouveau rôle, plusieurs peuvent constater une augmentation de la valeur de leur immeuble. Si vous croyez qu'il y a erreur vous pouvez demander que cette évaluation soit révisée.

Enfin, si vous constatez que le paiement de votre compte de taxe accuse un retard important, communiquez avec la municipalité rapidement afin de prendre entente pour le remboursement de ce retard et éviter des procédures coûteuses.

## IMPÔTS (SERVICE GRATUIT)

Désirant poursuivre la production de rapports d'impôts pour les personnes vulnérables, la Corporation de développement communautaire des Appalaches annoncent qu'elle offrira, à compter du lundi 15 février prochain, le service d'impôt, zéro contact, aux personnes à faible revenu qui respectent les conditions d'admissibilité suivantes :



Avoir un revenu de :

- 25 000\$ pour une personne seule,
- de 25 000 \$ + 2000 \$ par enfant pour les familles monoparentales,
- de 30 000\$ pour un couple sans enfant,
- et de 30 000\$ + 2000\$ par enfant pour un couple avec enfant.

Notez que les dossiers concernant une faillite ou un décès ne sont pas acceptés.

### **Procédure pour le dépôt de documents**

La Corporation de développement communautaire des Appalaches invite les gens admissibles à rassembler tous leurs documents dans une enveloppe bien scellée en indiquant clairement sur l'enveloppe ; leur nom et un numéro de téléphone valide afin qu'un bénévole puisse les rejoindre pour compléter les informations nécessaires à la production des rapports d'impôts.

Pour Thetford, les personnes doivent venir déposer leur enveloppe dans un bac cadenassé prévu à cet effet situé à l'extérieur à l'entrée avant du Centre communautaire Marie-Agnès Desrosiers situé au 37, Notre-Dame ouest, Thetford Mines. (en face de l'église St-Alphonse)

Pour Disraeli, les personnes doivent se rendre au Centre J.N. Plante, 888, rue St-Antoine, Disraeli, (accès par la porte principale).

Il est également possible de poster vos documents à l'adresse suivante : CDC des Appalaches, bureau impôt bénévole, 37, Notre-Dame Ouest, Thetford Mines, G6G 1J1

« Il est important de savoir que toute personne qui accepte d'utiliser cette méthode de « sans contact » et qui remet ses documents, donne automatiquement l'autorisation de produire leurs déclarations de revenus et qu'elle dégage la Corporation de développement communautaire des Appalaches et ses bénévoles, de toute responsabilité.

### **Procédure pour récupérer ses documents**

Afin de toujours respecter les règles de distanciation sociale, la récupération des documents d'impôts se fera sur rendez-vous seulement. Une fois les déclarations terminées, les personnes recevront un appel d'un bénévole qui fixera, avec elles, un rendez-vous. Si les personnes ne reçoivent pas de téléphone, c'est que leurs déclarations ne sont pas terminées. Il est donc inutile de téléphoner.

Soyez assurés que toutes les mesures seront mises en œuvre afin de rendre le service d'impôt le plus facilitant possible tant pour la population à faible revenu que pour les bénévoles.

Nous remercions la population de leur compréhension en ces temps difficiles où nous devons être tous solidaires pour la santé de tous.

*Carolle Duguay*  
*Responsable du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt*  
*CDC des Appalaches*  
**418-755-0516**

## SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia

## SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

## SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2021. Les montants autorisés vous seront versés dans la semaine du 13 décembre 2021.

Veillez noter que **le bureau municipal est fermé** à la population à cause de la crise sanitaire actuelle. Le directeur général répondra à vos questions au téléphone ou par courriel. Et si votre dossier nécessite une présence réelle, cela sera possible sur rendez-vous.

Merci de votre compréhension...

### Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien  
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295  
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :  
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en bâtiment :  
Fernando Rosas (819-434-7323)

Inspecteur en voirie :  
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :  
Michel Tremblay (418-423-7474)



janvier						
D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7 R	1/8	2/9
10	11 C	12	13	14 P	15	16
17	18	19	20	21 R	22	23
24	25	26	27	28 P	29	30
31						

février						
D	L	M	M	J	V	S
	1 C	2	3	4 R	5	6
7	8	9	10	11 P	12	13
14	15	16	17	18 R	19	20
21	22	23	24	25 P	26	27
28						

mars						
D	L	M	M	J	V	S
	1 C	2	3	4 R	5	6
7	8	9	10	11 P	12	13
14	15	16	17	18 R	19	20
21	22	23	24	25 P	26	27
28	29	30	31			

## HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé